

ORANGE, le 31 août 2023

POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE
Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES

ROUTE DE JONQUIERES

La Mairie d'Orange vous informe :

- Pendant toute la durée des travaux sur les réseaux d'eau potable et EDF, aérien ou souterrain, ou effectuer des branchements **ROUTE DE JONQUIERES sur le tronçon allant de l'entreprise ELYSION à l'avenue de l'Europe** :
 - La circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier. Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.
 - La vitesse sera limitée à 30 km/h – au droit et de part et d'autre du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis

- Le présent arrêté sera valable **du 04 septembre 2023 au 22 décembre 2023** sous l'entière responsabilité de l'entreprise **COLAS France**.